

AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE  
PROJET DE RÈGLEMENT PC-2787-9-PD1

Avis est par les présentes donné aux personnes intéressées par le projet de règlement PC-2787-9-PD1, modifiant le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, de ce qui suit :

1. Lors de la séance tenue le **2 juillet 2019**, le conseil municipal a adopté le projet de règlement PC-2787-9-PD1, modifiant le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de soustraire les bâtiments temporaires de la procédure d'approbation des plans, et relativement aux critères spécifiques au Méga-Centre des Sources.
2. Cette modification est faite dans le but d'abroger des critères applicables au centre commercial Méga-Centre des Sources, qui sont relatifs à la superficie minimale de plancher et à la localisation des bâtiments et des établissements commerciaux, ainsi qu'au nombre maximal de ces établissements dans le centre commercial.
3. Le **13 août 2019**, à 19h30 où dès que possible par la suite, le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation au sujet de ce projet de règlement à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Pointe-Claire, sise à 451, boulevard Saint-Jean, à Pointe-Claire.
4. Au cours de cette assemblée, le maire ou une autre personne désignée par lui à cette fin, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
5. Le projet de règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.
6. Le projet de règlement et l'illustration de la zone visée C8 et des zones contiguës peuvent être consultés au bureau du service des affaires juridiques et du greffe, situé à l'Hôtel de Ville de Pointe-Claire, 451 boulevard Saint-Jean, Pointe-Claire du lundi au jeudi de 8h à midi et de 12h45 à 16h30 et le vendredi, de 8h à midi, à l'exception des jours fériés, ainsi que sur le portail de la Ville, au [www.pointe-claire.ca](http://www.pointe-claire.ca).

Donné à Pointe-Claire, ce 10 juillet 2019.

PUBLIC NOTICE

PUBLIC CONSULTATION  
DRAFT BY-LAW PC-2787-9-PD1

Notice is hereby given to the persons interested in the draft of by-law PC-2787-9-PD1 amending By-law PC-2787 on site planning and architectural integration programme, of the following:

1. At the meeting held on **July 2, 2019** the municipal council adopted the draft By-law PC-2787-9-PD1 amending the By-law PC-2787 respecting the site planning and architectural integration programme to exclude temporary buildings from the plan approval process and with regards to the criteria specific to Méga-Centre des Sources.
2. The purpose of this amendment is to repeal the criteria that are applicable to the Méga-Centre des Sources shopping centre and that establish minimum floor areas and specific locations for buildings and commercial establishments, as well as a maximum number of establishments in the centre.
3. On **August 13, 2019** at 7:30 p.m. or as soon as possible afterwards, the City Council will hold a public consultation meeting with respect to this draft by-law, in the City Hall Council Chambers located at 451 Saint-Jean Boulevard, in Pointe-Claire.
4. During this meeting, the Mayor, or another person designated by the Mayor for this purpose, will explain the first draft of the by-law and hear any person or body wishing to express an opinion.
5. This draft by-law does not include any provision that is subject to a referendum approval process.
6. The draft by-law and the illustration of Zone C8 and of the contiguous zones may be consulted at the office of the Legal Affairs and City Clerk Department located at Pointe-Claire City Hall, 451 St-Jean Boulevard, from Monday to Thursday from 8:00 am until noon and from 12:45 p.m. until 4:30 p.m. and on Friday from 8:00 am until noon with the exception of holidays as well as on the City portal at [www.pointe-claire.ca](http://www.pointe-claire.ca).

Given in Pointe-Claire, this July 10, 2019.